



Pouilly Sancerre

Course épicurienne

RÈGLEMENT 2026

Le présent règlement s'applique à tous les participants et tous les accompagnants dans le cadre de Pouilly-Sancerre qui se tiendra **le samedi 17 octobre 2026**.

Ce règlement a été réalisé selon les règlements de la commission nationale des courses hors stade de la FFA. Les organisateurs de cette épreuve déclinent toutes responsabilités en cas de perte ou de vol et se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeront nécessaires à l'ensemble de l'organisation.

Pouilly-Sancerre est un événement épicurien organisé par La French Run, société par actions simplifiée au capital social de 5000€ inscrite au RCS de Nevers sous le numéro 845 265 966, dont le siège social est situé au 7, allée du Docteur Subert à Nevers (58000).

Article 1 : Dates et horaires de départ

La quatrième édition de Pouilly-Sancerre a lieu le samedi 17 octobre 2026.

Vendredi 16 octobre - Pouilly sur Loire

14h00 - 20h00 Village de l'événement

- > Retrait des dossards / Pack coureur
- > Animations / Dégustations
- > Présentation du monde viticole et des bases de l'œnologie
- > Découverte des territoires de Pouilly-sur-Loire et Sancerre

19h00 Départ du 5km en nocturne NOUVEAUTÉ !

Samedi 17 octobre

8h00 - 12h00 Village de l'événement – Pouilly sur Loire

- > Retrait des dossards / Pack coureur
- > Animations / Dégustations
- > Présentation du monde viticole et des bases de l'œnologie
- > Découverte des territoires de Pouilly-sur-Loire et Sancerre





Pouilly Sancerre

Course épicurienne

09h00 Départ de la Randonnée gourmande - Env. 7km -Bas de la voie romaine à Pouilly-sur-Loire

11h15 Départ de la course enfants d'environ 1km – Pouilly sur Loire

14h00 Départ du 20km (course et marche) devant la mairie à Saint-Andelain et arrivée à Sancerre

A partir de 16h00 Podium et remises protocolaires à Sancerre

Article 2 : Conditions de participation

1. Certification PPS et licence

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

POUR LES MAJEURS

- d'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running** délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.

(Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées);

- ou **l'attestation de réalisation du Pass Prévention Santé (PPS)**. A partir de janvier 2026, le Pass Prévention Santé vient remplacer le Parcours Prévention Santé et sera valable 1 an. Le Pass Prévention Santé est obligatoire pour tous les coureurs non licenciés participants à des compétitions running (FFA) et sera payant au tarif de 5€ / an, incluant une assurance responsabilité civile. Rendez-vous sur le site <https://pps.athle.fr>.

Cette certification vient remplacer le certificat médical qui n'est désormais plus accepté

Les **étrangers** doivent également réaliser un **PPS** pour pouvoir participer.

POUR LES MINEURS

- d'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running** délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.

(Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées);





Pouilly Sancerre

Course épicurienne

- ou un **questionnaire mineur** gratuit et intégré directement sur le site internet <https://pps.athle.fr>. Cette attestation est signée par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur et confirment chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé (dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports). Si une réponse est négative, un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de six mois, sera demandé.

2. Conditions d'âge

Le **5km route (course)** est ouvert à partir de la catégorie minimales (14 - 15 ans).

La **course enfants** d'une distance d'environ 1km est ouverte aux enfants jusqu'à 13 ans. Pour les plus jeunes enfants (4-5 ans), nous recommandons qu'un adulte l'accompagne sur sa course.

La **randonnée gourmande (marche)** est ouverte à tous.

Le **20km route (course et marche)** est ouvert exclusivement aux personnes majeures, tous les participants devront être âgés de minimum 18 ans le jour de l'épreuve.

Les mineurs devront avoir une autorisation parentale pour participer.

Article 3 : Handisport

Uniquement la course enfant, le 5km et le 20km route sont ouverts aux coureurs handisports. Un départ « handisport » sera donné par anticipation pour les personnes en fauteuil roulant.

1. Athlète déficient visuel

L'athlète ne peut bénéficier que d'un seul guide.

L'intention de changer de guide doit être notifiée à l'avance à l'organisation. Les officiels détermineront les conditions de ces échanges et les communiqueront avant le départ aux autres athlètes et à leur guide.

Les guides sont inscrits à l'épreuve de manière classique et devront préciser qu'ils accompagnent une personne en déficience visuelle.



2. Athlète en fauteuil

Le **port d'un casque homologué et de gants** est obligatoire pour les athlètes en fauteuil. L'athlète doit posséder un fauteuil de compétition trois roues avec dispositif de freinage conforme aux règles IPC (à propulsion manuelle directe sur mains courantes), il doit être en mesure de le manœuvrer et le maîtriser en toutes circonstances.

Un classement sera établi en fonction des catégories reconnues par la Fédération Française Handisport. Les athlètes en fauteuil bénéficient d'un classement séparé après la course. Les primes seront organisées en fonction du nombre de participants.

Étant considéré de façon officielle comme un sport cycliste, le hand-bike n'est pas autorisé sur les épreuves.

3. Les Joëlettes

Les joëlettes sont autorisées sous réserve que celles-ci soient positionnées, au départ, en arrière des concurrents, et que le nombre d'accompagnateurs soit limité à 6. Ces accompagnateurs seront dotés de dossards, mais non inclus au classement où figurera seulement la Joëlette.

Les accompagnateurs sont inscrits à la course de manière classique et devront préciser qu'ils accompagnent une joëlette.

Pour la personne de la joëlette : il convient de fournir un certificat médical permettant de valider que la personne peut participer à la durée et aux conditions météorologique de l'épreuve.

Article 4 : Dossards

1. Retrait

Le retrait des dossards s'effectuera le vendredi 16 octobre de 14h à 20h et le samedi 17 octobre de 08h à 12h à POUILLY-SUR-LOIRE

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation :

- D'une pièce d'identité
- De son QR code, envoyé par mail le lundi 12 octobre
- D'un PPS valide ou d'une licence valide autorisée si cela n'a pas été validé lors de l'inscription (dossier incomplet)





Pouilly Sancerre

Course épicurienne

En cas de non présentation d'au moins un des deux documents, le dossard ne sera pas remis.

Il est possible de récupérer le dossard d'un autre concurrent à condition de se présenter avec une photocopie de son QR Code et de sa pièce d'identité.

Pour les inscriptions en GROUPE seront préparées toutes ensemble, il est recommandé qu'une seule personne récupère pour la totalité de ses participants, à condition que l'ensemble des dossiers soient complets et que les inscriptions soient réglées avant le retrait des dossards.

2. Port et visibilité

Le port du dossard est obligatoire. Il doit être porté lisiblement sur la poitrine et maintenu par 4 épingles ou aimants.

A noter qu'aucune épingle ne sera distribuée sur l'événement.

Article 5 : Modalités d'inscription

Il est possible de s'inscrire à Pouilly Sancerre en ligne www.pouilly-sancerre.com ou à La French Run Boutique au 10 place Saint Sébastien | 58000 Nevers.

Toute inscription ne sera prise en compte qu'à la condition d'être complète (inscription, règlement, PPS/licence valide)

Nous vous recommandons de compléter le plus tôt possible votre dossier afin d'éviter les litiges le jour J.

1. Inscription en ligne

Les inscriptions débutent le 14 février 2026 via le site web www.pouilly-sancerre.com.

Clôture le samedi 17 octobre à 10h00 (dans la limite des places disponibles).

2. Inscription en point de vente physique

L'inscription en point de vente physique est possible à La French Run Boutique au 10 place Saint Sébastien à Nevers. Les horaires d'ouvertures sont – du mardi au samedi de 10h00 à 19h00.



Article 6 : Modification, annulation, report

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

L'Organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si la course doit être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage, faible nombre d'inscrits...).

Aucun remboursement n'est prévu en cas d'annulation de la part du participant. Conformément aux dispositions de l'article L221-28 du Code de la Consommation, les inscriptions en ligne sont exclues de droit de rétractation. Il n'existe pas de droit de rétractation pour les activités de loisirs fournies « (...) qui doivent être fournies à une date ou à une période déterminée ».

Tout engagement est ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. La rétrocession de dossard à une tierce personne est strictement interdite.

Cependant le participant à la **possibilité de souscrire à une assurance annulation**, moyennant un supplément tarifaire sur son inscription.

Article 7 : Parcours

Le parcours de Pouilly Sancerre, d'une longueur de 20km, a pour départ Saint-Andelain et pour arrivée Sancerre. Le format course sera chronométré par la société YAKA CHRONO via une puce électronique située sur le dossard. Les personnes s'étant inscrites sur le 20km marche ne seront pas chronométrées.

Le parcours du 5km aura pour départ et arrivée Pouilly-sur-Loire. La course sera chronométrée par la société YAKA CHRONO via une puce électronique située sur le dossard.

Les parcours seront consultables après validation des arrêtés préfectoraux sur le site www.pouilly-sancerre.com.

Article 8 : Tarifs

Les licenciés FFA bénéficient d'une remise de 2,00€ par inscription.

8.1 Course enfants

L'épreuve enfants est une animation athlétique **gratuite**. Inscription en ligne ou sur place le jour de l'épreuve (en fonction des places disponibles).

L'inscription comprend :

- Un tee-shirt technique
- Un dossard
- Une médaille collector
- Un goûter de fin de course

8.2 Randonnée gourmande

Jusqu'au 28/02 Inclus	Jusqu'au 31/05 Inclus	Jusqu'au 31/08 Inclus	Jusqu'au 17/10 selon places disponibles
12€	15€	17€	19€
Enfants de 6 à 12 ans 10€			
Enfants de 0 à 5 ans GRATUIT			

Votre inscription comprend :

- 1 verre à vin
- cadeau souvenir de l'événement
- Dégustation de l'AOC des vignerons de Pouilly Sur Loire (non compris pour les enfants de 12 ans et moins)
- Visite de La Tour de Pouilly-Fumé et de la cave aux arômes (selon modalités)
- Programme
- Les pauses gourmandes et épicuriennes
- Les animations
- La sécurité et les secours



Pouilly Sancerre

Course épicurienne

8.3 5km route

Jusqu'au 28/02 Inclus	Jusqu'au 31/05 Inclus	Jusqu'au 31/08 Inclus	Jusqu'au 16/10 selon places disponibles
14€	17€	19€	21€

Votre inscription comprend :

- Un bandeau technique Pouilly-Sancerre
- 1 verre à vin
- Dégustation de l'AOC des vignerons de Pouilly Sur Loire (sauf pour les mineurs)
- Visite de La Tour de Pouilly-Fumé et de la cave aux arômes (selon modalités)
- Programme
- Le dossard avec puce de chronométrage
- Les animations
- Programme
- Le chronométrage
- Le ravitaillement épicuriens d'arrivée
- Verre de vin à l'arrivée
- La sécurité et les secours

8.4 20km route (course et marche)

Jusqu'au 28/02 Inclus	Jusqu'au 31/05 Inclus	Jusqu'au 31/08 Inclus	Jusqu'au 17/10 selon places disponibles
30€	38€	45€	55€

Votre inscription comprend :

- Le t-shirt technique Pouilly-Sancerre de l'édition
- La médaille finisher collector
- Visite de La Tour de Pouilly-Fumé et de la cave aux arômes (selon modalités)
- 1 bouteille de vin AOC POUILLY-FUMÉ ou AOC SANCERRE





Pouilly Sancerre

Course épicurienne

- 1 verre à vin donnant accès à la dégustation de l'AOC des vigneronns de Pouilly Sur Loire
- Le dossard avec puce de chronométrage
- Verre de vin offert à l'arrivée
- Programme
- Le chronométrage (uniquement pour la course)
- Les ravitaillements sportifs et épicuriens
- Les animations
- La sécurité et les secours
- La consigne bagages (1 sac fermé par participant)

Option Navettes

Des navettes sont prévues samedi 17 octobre depuis Sancerre et Pouilly-sur-Loire pour emmener les participants au départ (sur inscription uniquement).

Les inscriptions ouvriront au printemps (un mail sera envoyé aux personnes déjà inscrites pour ne pas rater l'information). Il faudra faire votre choix de lieu de départ lors de votre inscription à la navette et vous devrez également sélectionner votre horaire de navette selon les places disponibles à chacun créneau.

Après l'arrivée, vous aurez la possibilité de repartir à Pouilly-sur-Loire en navette. Pour le retour il y aura 3 départs entre 16h30 et 18h30 au niveau du point navette situé devant le collège Francine Leca à Sancerre.

Si vous avez des proches qui souhaitent vous déposer au départ, veuillez noter qu'**aucun stationnement ne sera autorisé**, vous pourrez uniquement être laissé à proximité en accédant par les sorties 25 dans le sens Sancerre > Pouilly-sur-Loire et Pouilly-sur-Loire > Sancerre.

Article 9 : Chronométrage

Le chronométrage est effectué par la société Yaka Chrono pour l'épreuve 5km et 20km en courant.

Tous les participants se verront remettre une puce électronique lors du retrait du dossard qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et servira de contrôle de régularité de course.

Le système de détection électronique est sélectionné selon des critères stricts





Pouilly Sancerre

Course épicurienne

de fiabilité. Malgré les tests réalisés par les fabricants, il reste toujours un pourcentage (très faible) de non détection.

L'absence de données résultant de cette non détection ne permettra pas à l'organisateur de faire figurer le temps réel du participant concerné dans le classement. L'organisateur ne saurait en être tenu pour responsable.

Article 10 : Barrières horaires

Les concurrents disposent d'un temps maximum pour effectuer le parcours de 20km route jusqu'à la ligne d'arrivée. Vous aurez :

- **03h30** pour les participants en courant
- **04h30** pour les participants en marchant.



Pouilly Sancerre
Course épicurienne

BARRIÈRES HORAIRES

MARCHE	COURSE
KM5 > 15H10	KM5 > 14H50
KM10 > 16H20	KM10 > 15H45
KM15 > 17H25	KM15 > 16H20
KM20 > 18H30	KM20 > 17H30

Après le passage du véhicule de fin de course, le participant sera déclaré « hors délai » et mis hors course. Le dispositif de sécurité étant levé, tout participant mis hors course décidant néanmoins de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et devra se conformer au code de la route. L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

Attention, l'organisation se réserve le droit d'instaurer des barrières horaires différentes en cours d'événement, en fonction des conditions météorologiques (forte chaleur, intempéries...) notamment.

Les concurrents disposent d'un temps maximum pour effectuer le parcours de 5km jusqu'à la ligne d'arrivée. Vous aurez : **45 minutes**



Article 11 : Abandon

Tout concurrent souhaitant abandonner devra se présenter à l'arrivée de l'épreuve afin de remettre son dossard ou informer un bénévole du parcours de son abandon en lui adressant NOM PRÉNOM et N° de dossard afin qu'il informe la chronométrie.

Article 12 : Force décisionnaire de l'Organisateur

Le pouvoir de décision revient à l'Organisateur et est sans appel.

Article 13 : Classement et récompenses

Les récompenses sont cumulables. Pour se voir remettre un prix, la présence du coureur lauréat est obligatoire

13.1 20 km route en course

	Années de naissance	Récompenses
SCRATCH (H ET F)	Toutes	3 premiers
JUNIORS (H ET F)	2008 - 2009	Premier
ESPOIRS (H ET F)	2005 - 2007	Premier
SENIORS (H ET F)	1993 - 2004	Premier
MASTERS 0 (H ET F)	1988 - 1992	Premier
MASTERS 1 (H ET F)	1983 - 1987	Premier
MASTERS 2 (H ET F)	1978 - 1982	Premier
MASTERS 3 (H ET F)	1973 - 1977	Premier
MASTERS 4 (H ET F)	1968 - 1972	Premier
MASTERS 5 (H ET F)	1963 - 1967	Premier
MASTERS 6 (H ET F)	1958 - 1962	Premier



Pouilly Sancerre

Course épicurienne

MASTERS 7 (H ET F)	1953 - 1957	Premier
MASTERS 8 (H ET F)	1948 - 1952	Premier
MASTERS 9 (H ET F)	1943 - 1947	Premier
MASTERS 10 (H ET F)	1942 et plus	Premier

13.25 km

	Années de naissance	Récompenses
SCRATCH (H ET F)	Toutes	3 premiers

Article 14 : Sécurité, Services généraux et médicaux

La sécurité routière est assurée par l'organisation avec le soutien des municipalités et des conseils départementaux de la Nièvre et du Cher. La responsabilité médicale sera assurée par un médecin et une association de secouristes. Ceux-ci pourront décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Article 15 : Ravitaillement

Plusieurs ravitaillements sportifs et épicuriens sont prévus sur le 20km :

KM 1 - Les Berthiers

KM 4,5 - Tour du Pouilly Fumé

KM 8 - Loire à vélo

KM 12,5 - Loire à vélo

KM 15,5 - Ménétréol-sous-Sancerre

KM 17 - SANCERRE

KM 18 - Sancerre

Arrivée - Sancerre

Les ravitaillements seront l'occasion pour les participants de découvrir/redécouvrir les produits des territoires de Pouilly sur Loire et Sancerre ainsi que le savoir-faire des vignerons.





Pouilly Sancerre

Course épicurienne

L'épreuve est un événement qui se veut épicurien et festif. Nous comptons sur vous pour rester raisonnable et raisonné dans la dégustation des produits proposés.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération

Article 16 : Équipements interdits et recommandés sur les parcours

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours, hormis les véhicules d'organisation et de sécurité, de santé et de secours.

Sur le 5km, le port d'une lampe frontale ou pectorale est obligatoire.

Article 17 : Assurances

- Responsabilité civile : Les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

- Individuelle accident : Il appartient aux participants de vérifier auprès de leur fédération ou de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt de souscrire auprès de leur assureur un contrat qui les garantisse en cas de dommages corporels.

- Dommage matériel : Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir les participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.

- Vol et disparition : Les participants reconnaissent la non responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte. Des consignes pourront être mises à votre disposition.



Article 18 : Comportement du coureur / respect de l'environnement

Il est demandé au coureur d'adopter un comportement responsable. Les concurrents se doivent secours et entraide et il leur est demandé de respecter les bénévoles présents tout au long des parcours.

Il est également attendu du coureur un comportement respectueux de l'environnement. Par conséquent, **les déchets doivent être jetés aux endroits prévus à cet effet.** Un concurrent passant outre ces consignes sera mis hors-course. Plusieurs actions seront également mises en place par l'organisation dans cette optique de préservation de l'environnement.

Nous vous rappelons que l'abus d'alcool est dangereux pour la santé et qu'il est à consommer avec modération.

Article 19 : Droit à l'image

En vous inscrivant, vous autorisez **La French Run** à utiliser les photos et vidéos prises lors de l'événement pour ses supports de communication et ceux de ses partenaires, pendant **5 ans**.

Vous pouvez demander à vous opposer à cette utilisation, sauf pour les images collectives ou relevant de l'information du public.

Article 20 : Données personnelles

Les informations collectées lors de votre inscription sont nécessaires à l'organisation de l'événement et à la communication liée à la course. Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de vos données.

Vous pouvez exercer ces droits en contactant : bonjour@lafrenchrun.com

Les données sont conservées pendant **3 ans** et ne sont transmises qu'aux prestataires impliqués dans l'organisation.



Pouilly Sancerre

Course épicurienne

Article 21 : Acceptation

La participation à « Pouilly Sancerre » implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du présent règlement pour lequel il s'engage aussi sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète prévue par l'épreuve choisie avant de franchir la ligne d'arrivée. Pour tout litige non résolu par le présent règlement, celui de la FFA sera appliqué. Chaque participant devra accepter le présent règlement en cochant la case correspondante sur son bulletin d'inscription lors de son inscription en ligne sur le site internet.

Bonne course à toutes et tous !

